

FIP 01

Fiche pratique

Version 2
Février 2022

Recueil de l'identité des usagers de santé étrangers



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX
D'IDENTOVIGILANCE

LISTE DES CONTRIBUTEURS

- Mme Céline DESCAMPS Cellule régionale d'identitovigilance, GIP ESEA NA
- Mme Marie GUERRIER, AP-HP
- Dr Christine LECLERCQ, Grades (e-santé Occitanie)
- Dr Isabelle MARECHAL, CHU Rouen
- Mme Corinne MIGOT, EFS
- Mme Christelle NOZIERE Cellule régionale d'identitovigilance, GIP ESEA NA
- Dr Manuela OLIVER, GRADeS PACA (ieSS)
- M. Loïc PANISSE, GRADeS Occitanie (e-santé Occitanie)
- Mme Nathalie PERREAUD, Cellule régionale d'identitovigilance, GIP ESEA NA
- M. Bertrand PINEAU, GRADeS IDF (SESAN)
- Dr Bernard TABUTEAU, Cellule régionale d'identitovigilance, GIP ESEA NA

NOTE DE VERSION

La version initiale de cette fiche a été publiée en septembre 2020. Cette mise à jour :

- prend en compte les modifications apportées aux différents volets du RNIV dans la version opposable publiée dans le cadre de l'arrêté du 27 mai 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « Identifiant national de santé » ;
- ajoute des nouveaux exemples de documents d'identité ;
- apporte des précisions nécessaires à la compréhension des notions illustrées.

Un surlignage signale les ajouts ou modifications effectués dans la nouvelle version (il peut n'être porté que sur le titre si c'est le chapitre entier qui a été ajouté).

SOMMAIRE

1. Introduction	1
2. Principes d'identification des étrangers	1
2.1 Enregistrement de l'identité numérique	1
2.2 Variabilité des règles d'état civil	1
2.3 Documents d'identité	2
2.4 Correspondances des traits d'identité stricts	2
2.5 Utilisation de la bande de codage MRZ	2
2.6 Transcription des caractères spéciaux	3
2.7 Statut de l'identité numérique	3
3. Règles d'enregistrement des traits relevés sur des titres étrangers	4
3.1 Nom de naissance	4
3.2 Nom d'usage	4
3.3 Premier prénom	4
3.4 Lieu de naissance	5
3.5 Enregistrement de la date de naissance	5
4. Exemples d'identités relevées à partir de titres étrangers	6
4.1 Afghanistan (AFG)	6
4.2 Afrique du sud (ZAF) /1	6
4.3 Afrique du sud (ZAF) /2	7
4.4 Albanie (ALB)	7
4.5 Allemagne (DEU) /1 [Union européenne]	7
4.6 Allemagne (DEU) /2 [Union européenne]	8
4.7 Arabie Saoudite	8
4.8 Australie (AUS)	8
4.9 Autriche (AUT) /1 [Union européenne]	9
4.10 Autriche (AUT) /2 [Union européenne]	9
4.11 Belgique (BEL) [Union européenne]	9
4.12 Bénin (BEN)	10
4.13 Bulgarie (BGR) /1 [Union européenne]	10
4.14 Bulgarie (BGR) /2 [Union européenne]	10
4.15 Cambodge (KHM)	11
4.16 Canada (CAN) /1	11
4.17 Canada (CAN) /2	11
4.18 Chine (CHN)	12
4.19 Cité du Vatican (VAT)	12
4.20 Côte d'Ivoire (CIV)	12
4.21 Croatie (HRV) /1 [Union européenne]	13
4.22 Croatie (HRV) /2 [Union européenne]	13
4.23 Danemark (DNK) [Union européenne]	13
4.24 Égypte (EGY)	14
4.25 Émirats arabes unis (ARE) /1	14
4.26 Émirats arabes unis (ARE) /2	14

4.27	Espagne (ESP)/1 [Union européenne]	15
4.28	Espagne (ESP) /2 [Union européenne]	15
4.29	États-Unis d'Amérique(USA) /1	15
4.30	États-Unis d'Amérique (USA) /2	16
4.31	Finlande (FIN) /1 [Union européenne]	16
4.32	Finlande (FIN) /2 [Union européenne]	16
4.33	Géorgie (GEO)	17
4.34	Grèce (GRC) [Union européenne]	17
4.35	Guyana (GUY)	17
4.36	Hongrie (HUN) /1 [Union européenne]	18
4.37	Hongrie (HUN) /2 [Union européenne]	18
4.38	Irlande (IRL) [Union européenne]	18
4.39	Italie (ITA) /1 [Union européenne]	19
4.40	Italie (ITA) /2 [Union européenne]	19
4.41	Japon (JPN)	19
4.42	Luxembourg (LUX) [Union européenne]	20
4.43	Maroc (MAR)	20
4.44	Norvège (NOR)	20
4.45	Nouvelle-Zélande (NZL)	21
4.46	Pays Bas (NDL) [Union européenne]	21
4.47	Philippines (PHL)	21
4.48	Pologne (POL) [Union européenne]	22
4.49	Portugal (PRT) /1 [Union européenne]	22
4.50	Portugal (PRT) /2 [Union européenne]	22
4.51	Portugal (PRT) /3 [Union européenne]	23
4.52	Qatar (QAT)	23
4.53	Roumanie (ROU) /1 [Union européenne]	24
4.54	Roumanie (ROU) /2 [Union européenne]	24
4.55	Royaume uni (GBR) (1/2)	24
4.56	Royaume uni (GBR) 2/2	25
4.57	Sénégal (SEN)	25
4.58	Suède (SWE) /1 [Union européenne]	25
4.59	Suède (SWE) /2 [Union européenne]	26
4.60	Suisse (CHE) /1	26
4.61	Turquie (TUR)	26
4.62	Ukraine (UKR)	27

ANNEXE : Codes ISO et INSEE des pays 1

1. Introduction

L'application des règles d'identitovigilance est parfois compliquée par la production de pièces d'identité d'origine étrangère. Cette fiche, qui propose d'étudier les modalités pratiques de recueil des traits d'identités à partir d'exemples concrets d'identités fictives, a été réalisée à partir d'un travail initié par le Centre hospitalier universitaire de Bordeaux et l'Établissement français du sang Nouvelle-Aquitaine. Un groupe de travail composé de référents régionaux a enrichi et complété ce travail en tenant compte des exigences du Référentiel National d'Identitovigilance (RNIV 1 socle).

Ce document est susceptible d'évoluer au gré des expériences partagées par les professionnels concernés.

2. Principes d'identification des étrangers

2.1 Enregistrement de l'identité numérique

En conformité avec le RNIV, les informations d'identité à enregistrer pour tout usager de santé étranger accueilli en France comportent les traits stricts suivants :

- le nom de naissance ;
- la liste des prénoms de naissance (il peut n'y en avoir qu'un seul) ;
- le premier prénom de naissance (qui peut être un prénom composé) ;
- le sexe ;
- la date de naissance (qui peut être libellée dans un calendrier spécifique) ;
- le code INSEE du pays de naissance.

Pour les usagers étrangers immatriculés par l'Assurance maladie, ces traits sont à compléter dès que possible par le matricule INS récupéré via le téléservice INSi.

En fonction de la situation, il peut être nécessaire de compléter les champs dédiés à l'identité utilisée dans la vie courante :

- le nom utilisé (obligatoire s'il est différent du nom de naissance) ;
- le prénom utilisé (obligatoire s'il est différent du premier prénom de naissance).

2.2 Variabilité des règles d'état civil

Pour les personnes nées à l'étranger, la procédure d'identification relève du Service administratif national d'identification des assurés (SANDIA) et se fonde sur des dispositifs d'état civil nationaux par nature hétérogènes quant à leur formalisme juridique et à leur fiabilité. Les pièces d'identité et d'état civil fournies à l'appui des demandes d'identification transmises au SANDIA présentent donc souvent des particularités par comparaison aux pièces françaises, ce qui accroît les risques de falsification et rend leur vérification plus complexe. De plus, ces documents sont souvent rédigés en langue étrangère et nécessitent donc d'être traduits.

Les particularités d'identification des étrangers concernent principalement les traits correspondant à leurs nom(s) et prénom(s). Ces difficultés conduisent parfois à l'impossibilité pour les services d'état-civil ou d'assurance maladie de renseigner le champ dédié au nom de naissance sur les bases d'identités nationales, lequel reste vide ou comporte une mention de type « sans nom patronymique » (SNP), sans pour autant qu'il s'agisse d'une anomalie puisque certains pays admettent que le seul prénom suffit à établir l'identité. Ce cas de figure ne concerne toutefois qu'un nombre très limité de situations¹.

Remarque : sur les bases nationales délivrant l'identité nationale de santé (INS) des étrangers

¹ https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-09/20200908-rapport-Lutte-contre-fraudes-prestations-sociales_0.pdf

immatriculés en France, il est prévu à moyen terme de remplacer les champs vides par les traits « SANSNOM » ou « SANSPRENOM ».

2.3 Documents d'identité

Pour les usagers qui ne disposent pas d'un titre d'identité délivré en France, c'est le passeport qui doit être privilégié comme source d'information pour enregistrer les traits d'identité. En cas de discordance entre 2 pièces d'identités officielles, il faut privilégier le passeport s'il fait partie des pièces présentées. En son absence, il faut prendre en compte les données du document le plus récent.

Il faut enregistrer les traits d'identité tels qu'ils apparaissent sur le titre d'identité. L'objectif est de recueillir ceux qui correspondent aux champs de l'identité numérique prévus par le RNIV (cf. 2.1).

À de rares exceptions près, il faut appliquer les règles suivantes (cf. RNIV 1) :

- enregistrer l'ensemble de la ligne correspondant au « nom » ou équivalent ;
- enregistrer l'ensemble de la ligne « prénom » ou équivalent ;
- ne pas enregistrer les abréviations utilisées par certains pays concernant
 - le titre universitaire (ex : « DR » pour « Docteur »),
 - la mention utilisée ou placée avant le nom de naissance (ex : « GEB » pour *geboren*, c'est à dire « né(e) » en allemand) ou, pour certains pays, le nom marital.

À titre d'information, on peut trouver sur le site de la Police nationale des Pays-Bas un grand nombre de spécimens de documents d'identité de tous les pays : <https://www.edisontd.nl/>.

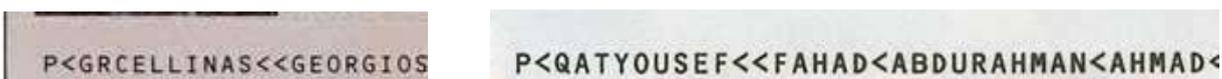
2.4 Correspondances des traits d'identité stricts

Français	Nom (de naissance)	Prénom	Date de naissance
Anglais	Surname / Last name	Given name / First name	Date of birth
Allemand	Name	Vorname	Geburtsdatum
Croate	Ime	Prezime	Datum rodenja
Espagnol	Primeiro et segundo apellidos	Nombre	Fecha de nacimiento
Finnois	Sukunimi	Etunimet	Syntymäaika
Italien	Cognome	Nome	Date di nascita
Portugais	Apelido(s)	Nome(s)	Data de nascimento
Suédois	Efternamn	Förnamn	Födelsedatum

Remarque : Dans certains pays, « postname » peut correspondre soit au nom de naissance, soit au prénom. Il est nécessaire d'être vigilant lors de la récupération de l'INS retournée par le téléservice INSi et de vérifier le nom de naissance avec l'utilisateur.

2.5 Utilisation de la bande de codage MRZ

En cas de difficulté, bien que cela ne soit pas conseillé en routine, il est parfois possible de s'aider de la zone codée en bas de certains documents d'identité pour confirmer le nom en cas de doute : celui-ci est placé juste après le code ISO du pays (cf. Annexe) et suivi d'un ou plusieurs chevrons (<).



Cette bande « MRZ » située sur tout document aux normes OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), permet de fournir une indication quant au nom de famille, au(x) prénom(s) de l'utilisateur et à sa date de naissance quand ceux-ci ne sont pas lisibles. Les chevrons (<) y remplacent les espaces ou les caractères spéciaux comme la virgule. Ils sont la transcription directe du nombre de caractères

non alphabétiques dans les zones de saisie de l'état civil, ou des séparateurs de zones, dont le nombre est variable selon les formats de documents, voire au sein-même d'un même type de document au fil des versions. Pour cela, les chevrons ne sont pas des éléments fiables de détermination du nom de naissance et premier prénom.

Les éléments qui composent la bande « MRZ » sont toujours présentés dans le même ordre :

1-Type de document d'identité sur un ou plusieurs caractères :

« P » ou « PO » ou « PI » ou « PV » ou « PP » avec ou sans chevron indique Passeport :

« I » ou « ID » indique CNI, « TS » pour Titre de Séjour

2- Pays (code ISO sur 1, 2 ou 3 caractères) de la pièce d'identité

3- Nom d'identification (nom de naissance ou d'usage selon les pays)

4- Prénom(s) sur longueur limitée et donc parfois tronqué(s).

Exception pratique : si la pièce est illisible en dehors de la zone des chevrons, c'est bien sûr celle-ci qui sera exploitée. L'identité doit rester au statut d'*identité provisoire* tant qu'on n'a pas pu la valider avec un document lisible.

2.6 Transcription des caractères spéciaux

La règle est de transformer les caractères alphabétiques spéciaux en majuscules non accentuées².

Exemples : È à E ; Ø à O ; Å à A ; Ü à U ; Œ à OE ; etc.

Cas particulier : ß (eszett allemand) à SS

Remarque : cette règle prévaut même si la zone MRZ en bas du document de certains pays comporte une traduction phonétique différente. Par exemple : MÚLER, codé MUELER en bas d'un passeport bulgare, est à enregistrer comme MULER.

2.7 Statut de l'identité numérique

Conformément au RNIV, l'identité numérique enregistrée dans un système d'information de santé (médecine de ville, établissements de santé, secteur médico-social) doit être associée à un statut qui précise son niveau de confiance.

Elle ne peut être au statut *Identité validée* que lorsque les traits de l'identité numérique sont cohérents avec ceux portés par un dispositif d'identification de haut niveau de confiance comme le passeport, la carte nationale d'identité pour les ressortissants de l'Union européenne **ou équivalent³**, ou encore un titre de séjour (cf. § 3.3.3.2 RNIV 1).

Tous les autres documents ont une valeur probante plus faible et ne permettent pas de valider une identité numérique. Au moindre doute, ces identités doivent rester au statut *Identité provisoire* qui est attribué par défaut à toute création d'identité numérique.

Le type de pièce d'identité ayant servi au recueil de l'identité doit être enregistré⁴.

L'attribution des statuts *Identité récupérée* et *Identité qualifiée*, qui nécessitent la gestion de l'INS, ne sont envisageables que pour les étrangers immatriculés en France (travailleurs, retraités et leur famille).

² Cette règle d'identitovigilance applicable au monde de la santé peut ne pas être appliquées par les acteurs de l'état civil, de la préfecture qui établissent des documents d'identité, ou les acteurs en charge de l'inscription sur les bases INSEE /SNGI

³ Il est également possible d'accepter la carte nationale d'identité pour valider l'identité des ressortissants étrangers hors Union européenne qui peuvent voyager en France sans passeport : Suisse, Liechtenstein, Norvège, Islande, Vatican ainsi que les Principautés de Monaco, Saint Marin et Andorre.

⁴ Cf. [FIP 06 - Gestion des copies de pièces d'identité dans le système d'information](#)

3. Règles d'enregistrement des traits relevés sur des titres étrangers

3.1 Nom de naissance

Certains titres d'identité étrangers ne font pas la différence entre nom(s) et prénom(s). C'est le cas, par exemple pour l'Égypte, le Pakistan ou l'Inde, pays dans lesquels l'identité est composée de plusieurs « vocables ».

D'autres documents d'identité ne comportent pas le nom de naissance pour les personnes mariées mais uniquement leur nom marital. C'est le cas des pays anglophones (Royaume-Uni, Canada, Nouvelle Zélande, Luxembourg...) mais aussi des pays de l'Est (Albanie, Arménie, Croatie, Kosovo, Russie, Serbie...). La différence entre nom de naissance et nom d'usage peut être précisée par des mentions particulières correspondantes à « né » ou « époux/se ». Cette information peut parfois être trouvée au verso de certaines pièces d'identité ou sur un autre titre officiel d'identité de l'utilisateur.

Lorsque le nom de naissance est remplacé par le « nom d'usage », il est possible de recueillir son nom de naissance soit à partir d'un autre document non considéré à haut niveau de confiance, soit en se basant sur les dires de l'utilisateur. Dans cette situation, le statut de l'identité doit être provisoire.

Cela peut conduire à des interprétations différentes selon les professionnels qui relèvent l'identité, notamment quand il existe des difficultés de compréhension mutuelle du fait de la barrière de la langue. Si le nom de naissance est recueilli aux dires de l'utilisateur ou relevé à partir d'un document d'identification de faible niveau de confiance, le statut de l'identité numérique doit rester en *Identité provisoire* ou, dans les cas où il a été possible de trouver l'INS via le téléservice INSi, *Identité récupérée*.

Pour la Grèce et les enfants nés après 1983, le nom de l'enfant peut être formé soit par le nom du père, soit par celui de la mère, soit par la combinaison des 2 noms. De plus, lorsque le nom de naissance d'une personne de sexe féminin est celui de son père, il est accordé au féminin (Ex : si le nom du père est SYMEONIDIS, le nom de sa fille est SYMEONIDOU).

En Russie et pour toutes les républiques de l'ex-URSS, le nom de naissance d'une femme est parfois légèrement différent de celui de son père car il se décline au féminin.

Si le nom de naissance est retrouvé, il doit être enregistré dans le champ prévu à cet effet. Dans le cas contraire, il faut, faute de mieux, enregistrer le nom d'usage comme *nom de naissance*.

Remarque : il peut arriver qu'un utilisateur présente un document d'identité faisant apparaître son nom de naissance, puis revienne en présentant un nouveau document de son pays d'origine où le nom d'usage a remplacé le nom de naissance. Il convient de conserver le nom de naissance préalablement enregistré et de préciser le nom d'usage, s'il est effectivement utilisé dans la vie courante, dans le champ *nom utilisé* (trait complémentaire). En termes d'archivage, il faut privilégier la conservation du document à haut niveau de confiance faisant apparaître le nom de naissance (trait strict). Comme les traits stricts ne sont pas modifiés, le statut de l'identité numérique n'a pas à être changé.

3.2 Nom d'usage

A l'inverse des exemples donnés au chapitre précédent, certains pays comme l'Espagne, ont fait le choix de ne pas renseigner le nom d'usage (acquis après mariage) des femmes mariées sur les pièces d'identité.

S'il est effectivement porté, il pourra être renseigné dans le champ *nom utilisé*.

Remarque : l'enregistrement d'un nom porté mais non mentionné dans un document d'identité est autorisé dans le champ *nom utilisé* sous réserve que la structure ait validé cette possibilité.

3.3 Premier prénom

Alors que beaucoup de prénoms français composés se caractérisent par l'utilisation d'un tiret⁵, ce n'est

⁵ Sans que cela ait un caractère obligatoire

habituellement pas le cas dans les pays étrangers. Ils peuvent être retrouvés sous la forme de prénom comportant une particule de liaison ("de" ou "de la " ou "dos" ou "de los) ou un vocable tel que Thi, Van, Bent, Ould, Bun, Bin, Ben, Binti...

Afin de faciliter l'identification du premier prénom d'état civil, qu'il soit simple ou composé, avec ou sans tiret, il est recommandé d'en demander la confirmation auprès du patient ou de ses accompagnants.

Exemples : Ben Abbou, Ben Abdallah, Thi Hong Hoa, Thi Thuy Linh, Van Anh, Bun Fang, Ould Amar, Ould Mohamed.

3.4 Lieu de naissance

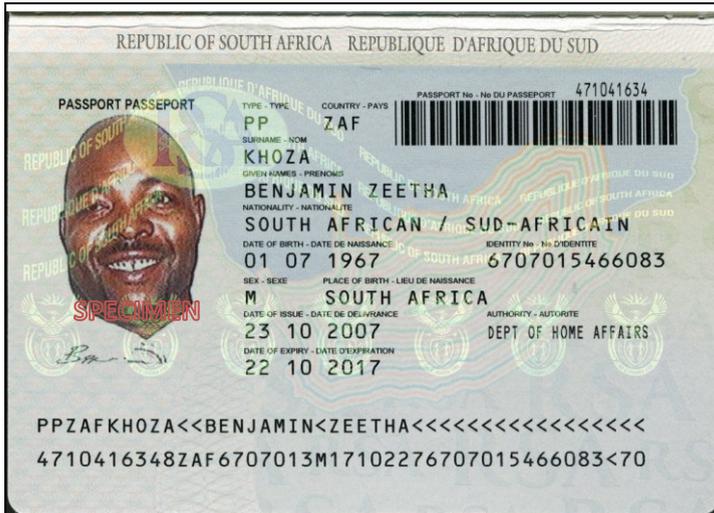
Le lieu de naissance à enregistrer pour un étranger est le code officiel géographique (COG) ⁶de son pays

3.5 Enregistrement de la date de naissance

L'enregistrement de ce trait strict est obligatoire (cf. RNIV 1 Exi PP 02). Il est saisi et affiché localement sous le format JJ/MM/AAAA. Comme pour les autres traits stricts, la date de naissance à enregistrer est celle établie d'après un document ou un dispositif officiel d'identité et non celle lue sur un document de l'Assurance maladie, qui peut être différente. [RNIV 1 Exi PP 16] Les systèmes d'information peuvent permettre de traduire dans le format JJ/MM/AAAA les dates de naissance libellées dans un calendrier luni-solaire pour les usagers nés à l'étranger. [RNIV Exi SI 15]. Convertisseur disponible P.G.J.- Convertisseur de Calendrier

⁶ Code officiel géographique : <https://www.insee.fr/fr/information/2028273#titre-bloc-5>

4.3 Afrique du sud (ZAF) /2



Nom de naissance : KHOZA
 Prénom(s) : BENJAMIN ZEETHA
 1^{er} prénom : BENJAMIN
 Date de naissance : 01/07/1967
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99303 (Afrique du sud)
 Nom utilisé : KHOZA
 Prénom utilisé : BENJAMIN

Commentaires : L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'utilisateur.

Type : passeport (●)

4.4 Albanie (ALB)



Nom de naissance : SOJLI
 Prénom(s) : MONIKA
 1^{er} prénom : MONIKA
 Date de naissance : 01/01/1980
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99125 (Albanie)
 Nom utilisé : SOJLI
 Prénom utilisé : MONIKA

Commentaires :

Type : passeport (●)

4.5 Allemagne (DEU) /1 [Union européenne]



Nom de naissance : GABLER
 Prénom(s) : ERIKA
 1^{er} prénom : ERIKA
 Date de naissance : 12/08/1964
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99109 (Allemagne)
 Nom utilisé : MUSTERMANN
 Prénom utilisé : ERIKA

Commentaires : La législation allemande prévoit que le passeport précise les : nom utilisé, nom de naissance, Prénoms et titre du titulaire.

Ne pas enregistrer :

- « GEB. » qui signifie « née »
- « DR » c'est à dire « Docteur »

Le code de l'Allemagne (Deutschland) est « D ».

Type : passeport (●)

4.6 Allemagne (DEU)/2 [Union européenne]



Type : carte d'identité (●)

Nom de naissance : GABLER
 Prénom(s) : ERIKA
 1^{er} prénom : ERIKA
 Date de naissance : 12/08/1964
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99109 (Allemagne)
 Nom utilisé : MUSTERMANN
 Prénom utilisé : ERIKA

Commentaires :
 Ne pas enregistrer « GEB. » qui signifie « née » et qui introduit le nom de naissance.
 Le code de l'Allemagne (Deutschland) est « D ».

4.7 Arabie Saoudite



Type : passeport (●)

Nom de naissance : ALHASSUM
 Prénom(s) : SAAD MOHAMMED M
 1^{er} prénom : SAAD
 Date de naissance : 20/11/1979
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99201 (Arabie Saoudite)
 Nom utilisé : ALHASSUM
 Prénom utilisé : MOHAMMED

Commentaires :
 Le nom et prénoms apparaissent sur la même ligne.
 Le nom apparaît en premier avant la virgule. On retrouve dans la bande MRZ le nom précédé des lettres du pays.

4.8 Australie (AUS)



Type : passeport (●)

Nom de naissance : CITIZEN
 Prénom(s) : JANE
 1^{er} prénom : JANE
 Date de naissance : 07/06/1979
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99501 (Australie)
 Nom utilisé : CITIZEN
 Prénom utilisé : JANE

Commentaires :
 Comme la plupart des pays du Commonwealth, le nom de naissance n'est pas toujours indiqué sur la pièce d'identité. À défaut d'autre source d'information, c'est celui indiqué sur la pièce qui sera enregistré comme tel.

4.18 Chine (CHN)



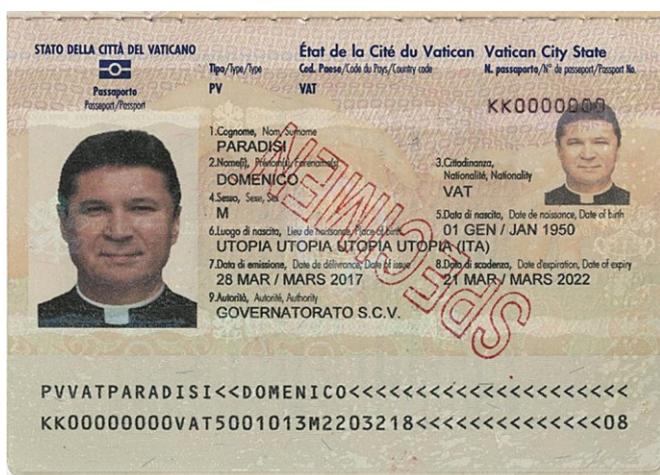
Nom de naissance : ZHENGJIAN
 Prénom(s) : YANGBEN
 1^{er} prénom : YANGBEN
 Date de naissance : 29/10/1983
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99216 (Chine)
 Nom utilisé : ZHENGJIAN
 Prénom utilisé : YANGBEN

Commentaires :

Le nom puis le prénom sont sur la même ligne, séparés par une virgule.

Type : passeport (●)

4.19 Cité du Vatican (VAT)



Nom de naissance : PARADISI
 Prénom(s) : DOMENICO
 1^{er} prénom : DOMENICO
 Date de naissance : 01/01/1950
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99129 (Vatican)
 Nom utilisé : PARADISI
 Prénom utilisé : DOMENICO

Commentaires :

Même si le Vatican ne fait pas partie de l'Union Européenne, un usager qui présente un document d'identité du Vatican permettra de passer son identité numérique au statut « validé ».

Type : passeport (●)

4.20 Côte d'Ivoire (CIV)



Nom de naissance : KOFFI
 Prénom(s) : N'GUÉSSAN NINA
 1^{er} prénom : N'GUÉSSAN
 Date de naissance : 31/01/1982
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99326 (Côte d'Ivoire)
 Nom utilisé : N'DIAYE
 Prénom utilisé : NINA

Commentaires :

Ne pas enregistrer « EPS » qui signifie « épouse » et qui précède le nom utilisé. L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'usager.

Type : passeport (●)

4.21 Croatie (HRV) /1 [Union européenne]



Nom de naissance : ZAGREBA
 Prénom(s) : MARIA
 1^{er} prénom : MARIA
 Date de naissance : 18/09/1982
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99119 (Croatie)
 Nom utilisé : ZAGREBA
 Prénom utilisé : MARIA

Commentaires :

Type : passeport (●)

4.22 Croatie (HRV) /2 [Union européenne]

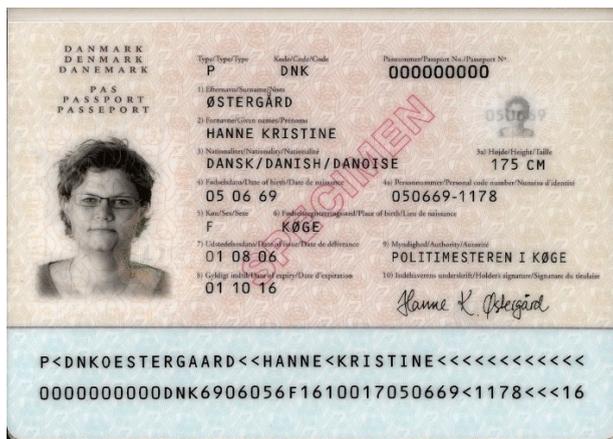


Nom de naissance : ZAGREBA
 Prénom(s) : IVANOVA
 1^{er} prénom : IVANOVA
 Date de naissance : 01/01/1999
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99119 (Croatie)
 Nom utilisé : ZAGREBA
 Prénom utilisé : IVANOVA

Commentaires :

Type : carte d'identité (●)

4.23 Danemark (DNK) [Union européenne]



Nom de naissance : ØSTERGARD
 Prénom(s) : HANNE KRISTINE
 1^{er} prénom : HANNE
 Date de naissance : 05/06/1969
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99101 (Danemark)
 Nom utilisé : ØSTERGARD
 Prénom utilisé : HANNE

Commentaires :

L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'utilisateur.

Type : passeport (●)

4.30 États-Unis d'Amérique (USA) /2

	<p>Nom de naissance : TRAVELER Prénom(s) : HAPPY 1^{er} prénom : HAPPY Date de naissance : 01/01/1981 Sexe : M COG lieu de naissance : 99404 (USA) Nom utilisé : TRAVELER Prénom utilisé : HAPPY</p>
<p>Type : carte d'identité (●)</p>	<p>Commentaires :</p>

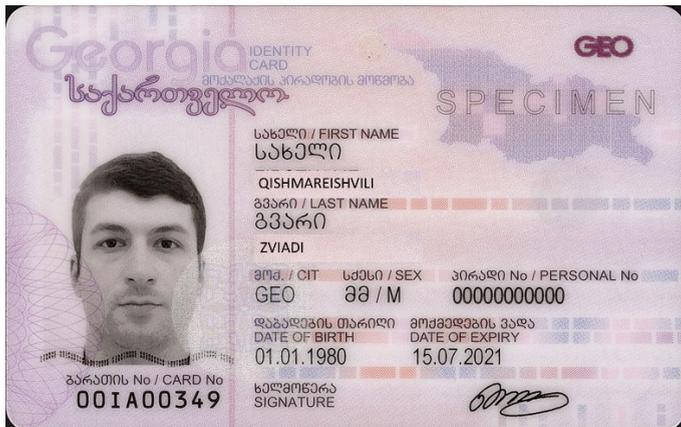
4.31 Finlande (FIN) /1 [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : VIRTANEN Prénom(s) : MARIA OLIVIA 1^{er} prénom : MARIA OLIVIA Date de naissance : 21/12/1971 Sexe : F COG lieu de naissance : 99105 (Finlande) Nom utilisé : VIRTANEN Prénom utilisé : MARIA OLIVIA</p>
<p>Type : passeport (●)</p>	<p>Commentaires : L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'usager.</p>

4.32 Finlande (FIN) /2 [Union européenne]

	<p>Nom de naissance : MATKAILIJA Prénom(s) : MATTI ERIC 1^{er} prénom : MATTI Date de naissance : 01/01/1950 Sexe : M COG lieu de naissance : 99105 (Finlande) Nom utilisé : MATKAILIJA Prénom utilisé : ERIC</p>
<p>Type : carte d'identité (●)</p>	<p>Commentaires : L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'usager.</p>

4.33 Géorgie (GEO)



Nom de naissance : QISHMAREISHVILI
 Prénom(s) : ZVIADI
 1^{er} prénom : ZVIADI
 Date de naissance : 01/01/1980
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99255 (Géorgie)
 Nom utilisé : QISHMAREISHVILI
 Prénom utilisé : ZVIADI
 Commentaires :

Type : carte d'identité (●)

4.34 Grèce (GRC) [Union européenne]



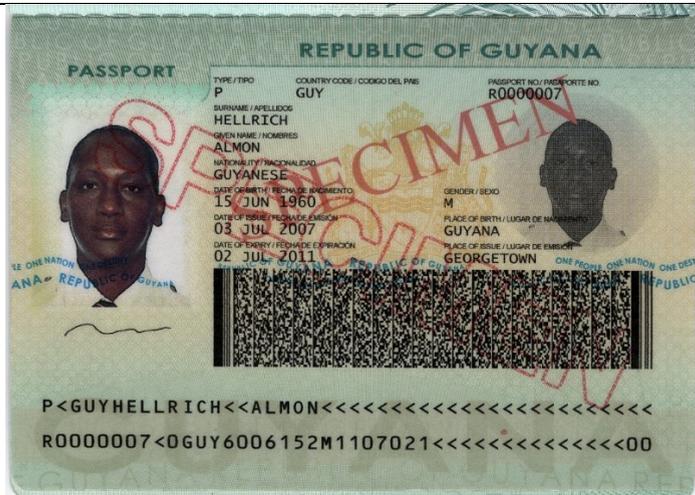
Nom de naissance : ELLINAS
 Prénom(s) : GEORGIOS
 1^{er} prénom : GEORGIOS
 Date de naissance : 04/04/1965
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99126 (Grèce)
 Nom utilisé : ELLINAS
 Prénom utilisé : PANAYOTOU

Commentaires :
 On utilise les traits transcrits en alphabet latin.

Le nom utilisé n'est pas présent sur le passeport.
 Il doit être renseigné dans le champ dédié.

Type : passeport (●)

4.35 Guyana (GUY)



Nom de naissance : HELLRICH
 Prénom(s) : ALMON
 1^{er} prénom : ALMON
 Date de naissance : 15/06/1960
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99428 (Guyana)
 Nom utilisé : HELLRICH
 Prénom utilisé : ALMON

Commentaires :

Type : passeport (●)

4.36 Hongrie (HUN) /1 [Union européenne]

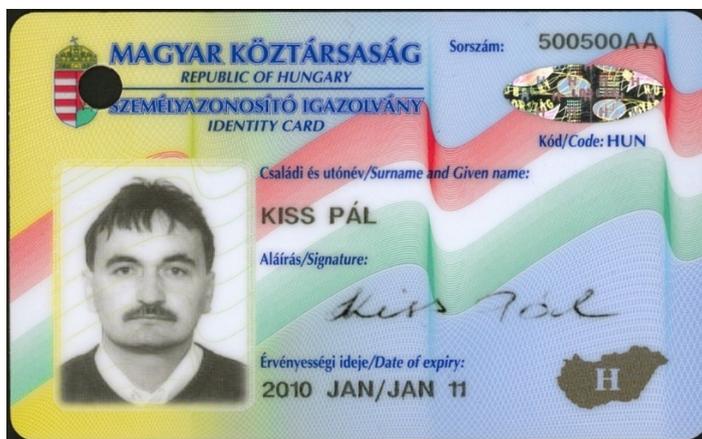


Nom de naissance : MINTA
 Prénom(s) : JUDIT KATALIN
1^{er} prénom : JUDIT
 Date de naissance : 22/02/1978
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99112 (Hongrie)
 Nom utilisé : MINTA
 Prénom utilisé : KATY

Commentaires :
 Le *prénom utilisé* n'est pas précisé sur le passeport. Il doit être renseigné dans le champ dédié. **L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'usager.**

Type : passeport (●)

4.37 Hongrie (HUN) /2 [Union européenne]



Nom de naissance : **KISS**
 Prénom(s) : **PAL**
 1^{er} prénom : PAL
 Date de naissance : 18/06/1984
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99112 (Hongrie)
 Nom utilisé : KISS
 Prénom utilisé : PAL

Commentaires :
 Le **nom** (surname) est inscrit en premier. La date de naissance est inscrite au verso.

Type : carte d'identité (●)

4.38 Irlande (IRL) [Union européenne]



Nom de naissance : KEARNEY
 Prénom(s) : DAVID
 1^{er} prénom : DAVID
 Date de naissance : 11/08/1979
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99136 (Irlande)
 Nom utilisé : KEARNEY
 Prénom utilisé : DAVID

Commentaires :

Type : passeport (●)

4.39 Italie (ITA) /1 [Union européenne]



Nom de naissance : ROSSINI DEL MONTE PIU LUNGO DI QUARANTA
 Prénom(s) : FEDERICA
 1^{er} prénom : FEDERICA
 Date de naissance : 08/12/1968
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99100 (France)
 Nom utilisé : ROSSINI DEL MONTE
 Prénom utilisé : FEDERICA

Commentaires :
 Bien que la personne soit née à Paris, il faut, comme tout étranger, enregistrer son pays de naissance et le code INSEE de ce pays (ici, la France).

Type : passeport (●)

4.40 Italie (ITA) /2 [Union européenne]



Nom de naissance : MACEDONIA
 Prénom(s) : ANNA
 1^{er} prénom : ANNA
 Date de naissance : 12/05/1971
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99127 (Italie)
 Nom utilisé : MACEDONIA
 Prénom utilisé : ANNA

Commentaires :
 Le nom de naissance est inscrit après la mention « 2. », le prénom en « 3. ».

Type : carte d'identité (●)

4.41 Japon (JPN)

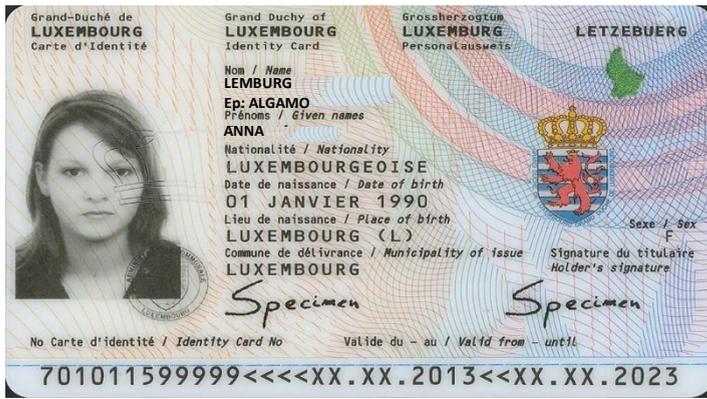


Nom de naissance : GAIMU
 Prénom(s) : NATSUKO
 1^{er} prénom : NATSUKO
 Date de naissance : 18/06/1974
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99217 (Japon)
 Nom utilisé : GAIMU
 Prénom utilisé : NATSUKO

Commentaires :
 Lorsque le nom utilisé est différent du nom de naissance, il apparaît entre parenthèses après le nom de naissance.

Type : passeport (●)

4.42 Luxembourg (LUX) [Union européenne]



Nom de naissance : LEMBURG
 Prénom(s) : ANNA
 1^{er} prénom : ANNA
 Date de naissance : 01/01/1990
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99137 (Luxembourg)
 Nom utilisé : ALGAMO
 Prénom utilisé : ANNA

Commentaires :
 Ne pas enregistrer « ép. » qui précède le nom utilisé

Type : carte d'identité (●)

4.43 Maroc (MAR)



Nom de naissance : BEN AHMED
 Prénom(s) : MOHAMED
 1^{er} prénom : MOHAMED
 Date de naissance : 25/04/1964
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99350 (Maroc)
 Nom utilisé : BEN AHMED
 Prénom utilisé : MOHAMED

Commentaires :

Type : passeport (●)

4.44 Norvège (NOR)



Nom de naissance : NORMANN
 Prénom(s) : KARI
 1^{er} prénom : KARI
 Date de naissance : 31/05/1975
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99103 (Norvège)
 Nom utilisé : NORMANN
 Prénom utilisé : KARI

Commentaires :

Type : passeport (●)

4.48 Pologne (POL) [Union européenne]



Nom de naissance : KOWALSKA
 Prénom(s) : ANNA
 1^{er} prénom : ANNA
 Date de naissance : 03/03/1979
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99122 (Pologne)
 Nom utilisé : KOWALSKA
 Prénom utilisé : VICTORIA

Commentaires :
 Le prénom utilisé n'est pas présent sur le passeport.
 Il doit être renseigné dans le champ dédié.

Type : passeport (●)

4.49 Portugal (PRT) /1 [Union européenne]



Nom de naissance : GOMES RIBEIRO
 Prénom(s) : LIDIA
 1^{er} prénom : LIDIA
 Date de naissance : 25/12/1958
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99139 (Portugal)
 Nom utilisé : GONCALVES
 Prénom utilisé : LIDIA

Commentaires :
 Les deux premiers identifiants du champ *Apelido(s)* /*Surname* correspondent au nom de naissance ;
 le troisième au nom marital.

Type : carte d'identité (●)

4.50 Portugal (PRT) /2 [Union européenne]



Nom de naissance : GONCALVES LOPES
 Prénom(s) : IDALIA MARIA
 1^{er} prénom : IDALIA MARIA
 Date de naissance : 20/12/1967
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99139 (Portugal)
 Nom utilisé : GOMES
 Prénom utilisé : IDALIA MARIA

Commentaires :
 Les données de la rubrique « PAIS PARENTS » (= nom des parents), ne doivent pas être saisies.
 Les 2 premiers identifiants de la rubrique « Nome » correspondent aux prénoms ; les 2 suivants au nom de naissance ; le dernier au nom marital.
 CAS. = *casado* = marié(e) ;
 OL. = *soltero* = célibataire
 L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'utilisateur.

Type : carte d'identité (ancienne) (●)

4.51 Portugal (PRT) /3 [Union européenne]



Nom de naissance : CONCEICAO DA SILVA
 Prénom(s) : PAULA MARIA
 1^{er} prénom : PAULA
 Date de naissance : 24/08/1979
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99139 (Portugal)
 Nom utilisé : RODRIGUEZ
 Prénom utilisé : PAULA MARIA

Commentaires :

Le nom de naissance se retrouve sur le verso de la carte d'identité.

Le nom utilisé apparaît uniquement sur le recto

Type : carte d'identité (recto) (●)



Nom du père : Avila Da Silva
 Nom de la mère : Conceicao

Il n'y a aucune obligation au Portugal de conserver l'ensemble des noms des 2 parents. Lorsqu'il y a un nom utilisé, ce dernier n'apparaît pas sur le verso

Le lieu de naissance ne figure pas sur le document d'identité. Il est recommandé de demander à l'utilisateur de confirmer son pays de naissance.

L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'utilisateur.

Type : carte d'identité (verso) (●)

4.52 Qatar (QAT)



Nom de naissance : YOUSEF
 Prénom(s) : FAHAD ABDURAHMAN AHMAD
 1^{er} prénom : FAHAD
 Date de naissance : 01/01/1968
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99248 (Qatar)
 Nom utilisé : YOUSEF
 Prénom utilisé : FAHAD

Commentaires :

Les Qataris ne portant que des prénoms, c'est le dernier qui devient le nom de naissance à enregistrer.

Type : passeport (●)

4.59 Suède (SWE) /2 [Union européenne]



Nom de naissance : SPECIMEN
 Prénom(s) : SVEN
 1^{er} prénom : SVEN
 Date de naissance : 14/03/1987
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99104 (Suède)
 Nom utilisé : SPECIMEN
 Prénom utilisé : SVEN

Commentaires :

Type : carte d'identité (●)

4.60 Suisse (CHE) /1



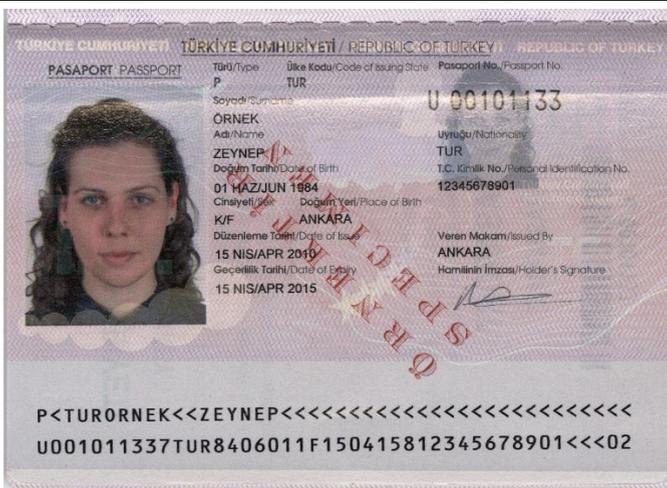
Nom de naissance : MUSTERMANN
 Prénom(s) : VIKTOR WALTER
 1^{er} prénom : VIKTOR
 Date de naissance : 04/04/1952
 Sexe : M
 COG lieu de naissance : 99140 (Suisse)
 Nom utilisé : MUSTERMANN
 Prénom utilisé : VIKTOR

Commentaires :

Les astérisques (*) ne s'enregistrent pas. Le 1^{er} prénom est identifié parce qu'il est souligné mais depuis 2007 cette pratique n'est plus valable. L'identification du 1^{er} prénom est confirmée par l'utilisateur.

Type : carte d'identité (●)

4.61 Turquie (TUR)



Nom de naissance : ORNEK
 Prénom(s) : ZEYNEP
 1^{er} prénom : ZEYNEP
 Date de naissance : 01/06/1964
 Sexe : F
 COG lieu de naissance : 99208 (Turquie)
 Nom utilisé : YILDIZ
 Prénom utilisé : ZEYNEP

Commentaires :

Le nom utilisé n'est pas présent sur le passeport. Il doit être renseigné dans le champ dédié.

Type : passeport (●)

ANNEXE : Codes ISO et INSEE des pays (Date de publication : 07/10/2021)

LIBELLE COURT	LIBELLE LONG	CODE ISO3	COG INSEE
AFGHANISTAN	ÉTAT ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN	AFG	99212
AFRIQUE DU SUD	RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD	ZAF	99303
ALBANIE	RÉPUBLIQUE D'ALBANIE	ALB	99125
ALGERIE	RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE	DZA	99352
ALLEMAGNE	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE	DEU	99109
ANDORRE	PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE	AND	99130
ANGOLA	RÉPUBLIQUE D'ANGOLA	AGO	99395
ANGUILLA	ANGUILLA	AIA	99425
ANTIGUA-ET-BARBUDA	ANTIGUA-ET-BARBUDA	ATG	99441
ARABIE SAOUDITE	ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE	SAU	99201
ARGENTINE	RÉPUBLIQUE ARGENTINE	ARG	99415
ARMENIE	RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE	ARM	99252
ARUBA	ARUBA	ABW	99135
AUSTRALIE	AUSTRALIE	AUS	99501
AUTRICHE	RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE	AUT	99110
AZERBAIDJAN	RÉPUBLIQUE AZERBAÏDJANAISE	AZE	99253
BAHAMAS	COMMONWEALTH DES BAHAMAS	BHS	99436
BAHREIN	ÉTAT DE BAHREÏN	BHR	99249
BANGLADESH	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH	BGD	99246
BARBADE	BARBADE	BRB	99434
BELGIQUE	ROYAUME DE BELGIQUE	BEL	99131
BELIZE	BELIZE	BLZ	99429
BENIN	RÉPUBLIQUE DU BÉNIN	BEN	99327
BERMUDES	BERMUDES	BMU	99425
BHOUTAN	ROYAUME DU BHOUTAN	BTN	99214
BIELORUSSIE	RÉPUBLIQUE DE BIÉLORUSSIE	BLR	99148
BIRMANIE	UNION DE BIRMANIE	MMR	99224
BOLIVIE	ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE	BOL	99418
BONAIRE, SAINT EUSTACHE ET SABA	BONAIRE, SAINT EUSTACHE ET SABA	BES	99443
BOSNIE-HERZEGOVINE	RÉPUBLIQUE DE BOSNIE-HERZÉGOVINE	BIH	99118
BOTSWANA	RÉPUBLIQUE DU BOTSWANA	BWA	99347
BRESIL	RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL	BRA	99416
BRUNEI	NEGARA BRUNEI DARUSSALAM	BRN	99225
BULGARIE	RÉPUBLIQUE DE BULGARIE	BGR	99111
BURKINA FASO	BURKINA FASO	BFA	99331
BURUNDI	RÉPUBLIQUE DU BURUNDI	BDI	99321
CAIMANES (ILES)	CAÏMANES (ÎLES)	CYM	99425
CAMBODGE	ROYAUME DU CAMBODGE	KHM	99234
CAMEROUN	RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN	CMR	99322
CANADA	CANADA	CAN	99401
CAP-VERT	RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT	CPV	99396
CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CAF	99323

CHILI	RÉPUBLIQUE DU CHILI	CHL	99417
CHINE	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	CHN	99216
CHYPRE	RÉPUBLIQUE DE CHYPRE	CYP	99254
COLOMBIE	RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE	COL	99419
COMORES	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ISLAMIQUE DES COMORES	COM	99397
CONGO	RÉPUBLIQUE DU CONGO	COG	99324
CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE)	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	COD	99312
COREE (REPUBLIQUE DE)	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	KOR	99239
COREE (REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE)	RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	PRK	99238
COSTA RICA	RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA	CRI	99406
COTE D'IVOIRE	RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	CIV	99326
CROATIE	RÉPUBLIQUE DE CROATIE	HRV	99119
CUBA	RÉPUBLIQUE DE CUBA	CUB	99407
CURAÇAO	CURAÇAO	CUW	99444
DANEMARK	ROYAUME DU DANEMARK	DNK	99101
DJIBOUTI	RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI	DJI	99399
DOMINICAINE (REPUBLIQUE)	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	DOM	99408
DOMINIQUE	COMMONWEALTH DE DOMINIQUE	DMA	99438
EGYPTE	RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE	EGY	99301
EL SALVADOR	RÉPUBLIQUE DU SALVADOR	SLV	99414
EMIRATS ARABES UNIS	ÉMIRATS ARABES UNIS	ARE	99247
EQUATEUR	RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR	ECU	99420
ERYTHREE	ÉTAT D'ÉRYTHRÉE	ERI	99317
ESPAGNE	ROYAUME D'ESPAGNE	ESP	99134
ESTONIE	RÉPUBLIQUE D'ESTONIE	EST	99106
ESWATINI (ex SWAZILAND)	ESWATINI	SWZ	99391
ETATS-UNIS	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	USA	99404
ETHIOPIE	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE FÉDÉRALE D'ÉTHIOPIE	ETH	99315
MACEDOINE DU NORD	MACÉDOINE DU NORD	MKD	99156
FIDJI	RÉPUBLIQUE DES FIDJI	FJI	99508
FINLANDE	RÉPUBLIQUE DE FINLANDE	FIN	99105
FRANCE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	FRA	99100
GABON	RÉPUBLIQUE GABONAISE	GAB	99328
GAMBIE	RÉPUBLIQUE DE GAMBIE	GMB	99304
GEORGIE	RÉPUBLIQUE DE GÉORGIE	GEO	99255
GEORGIE DU SUD ET LES ILES SANDWICH DU SUD	GÉORGIE DU SUD ET LES ÎLES SANDWICH DU SUD	SGS	99427
GHANA	RÉPUBLIQUE DU GHANA	GHA	99329
GIBRALTAR	GIBRALTAR	GIB	99133
GRECE	RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE	GRC	99126
GRENADE	GRENADE	GRD	99435
GROENLAND	GROENLAND	GRL	99430
GUAM	GUAM	GUM	99505
GUATEMALA	RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA	GTM	99409
GUERNESEY	GUERNESEY	GGY	99132
GUINEE	RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	GIN	99330
GUINEE EQUATORIALE	RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ÉQUATORIALE	GNQ	99314
GUINEE-BISSAU	RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU	GNB	99392

GUYANA	RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE DE GUYANA	GUY	99428
HAITI	RÉPUBLIQUE D'HAÏTI	HTI	99410
HONDURAS	RÉPUBLIQUE DU HONDURAS	HND	99411
HONG-KONG	HONG-KONG	HKG	99230
HONGRIE	RÉPUBLIQUE DE HONGRIE	HUN	99112
INDE	RÉPUBLIQUE DE L'INDE	IND	99223
OCEAN INDIEN	OCÉAN INDIEN (TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L')	IOT	99308
INDONESIE	RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE	IDN	99231
IRAN	RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN	IRN	99204
IRAQ	RÉPUBLIQUE D'IRAQ	IRQ	99203
IRLANDE, ou EIRE	IRLANDE	IRL	99136
ISLANDE	RÉPUBLIQUE D'ISLANDE	ISL	99102
ISRAEL	ÉTAT D'ISRAËL	ISR	99207
ITALIE	RÉPUBLIQUE ITALIENNE	ITA	99127
JAMAÏQUE	JAMAÏQUE	JAM	99426
JAPON	JAPON	JPN	99217
JERSEY	JERSEY	JEY	99132
JORDANIE	ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE	JOR	99222
KAZAKHSTAN	RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN	KAZ	99256
KENYA	RÉPUBLIQUE DU KENYA	KEN	99332
KIRGHIZISTAN	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	KGZ	99257
KIRIBATI	RÉPUBLIQUE DE KIRIBATI	KIR	99513
KOWEÏT	ÉTAT DU KOWEÏT	KWT	99240
LAOS	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	LAO	99241
LESOTHO	ROYAUME DU LESOTHO	LSO	99348
LETTONIE	RÉPUBLIQUE DE LETTONIE	LVA	99107
LIBAN	RÉPUBLIQUE LIBANAISE	LBN	99205
LIBERIA	RÉPUBLIQUE DU LIBERIA	LBR	99302
LIBYE	JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE	LBY	99316
LIECHTENSTEIN	PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN	LIE	99113
LITUANIE	RÉPUBLIQUE DE LITUANIE	LTU	99108
LUXEMBOURG	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	LUX	99137
MACAO	MACAO	MAC	99232
MACEDOINE DU NORD	MACEDOINE DU NORD	MKD	99156
MADAGASCAR	RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR	MDG	99333
MALAISIE	MALAISIE	MYS	99227
MALAWI	RÉPUBLIQUE DU MALAWI	MWI	99334
MALDIVES	RÉPUBLIQUE DES MALDIVES	MDV	99229
MALI	RÉPUBLIQUE DU MALI	MLI	99335
MALTE	RÉPUBLIQUE DE MALTE	MLT	99144
MAROC	ROYAUME DU MAROC	MAR	99350
MAURICE	RÉPUBLIQUE DE MAURICE	MUS	99390
MAURITANIE	RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	MRT	99336
MEXIQUE	ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE	MEX	99405
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)	ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE	FSM	99516
MOLDAVIE	RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE	MDA	99151
MONACO	PRINCIPAUTÉ DE MONACO	MCO	99138

MONGOLIE	MONGOLIE	MNG	99242
MONTENEGRO	RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO	MNE	99120
MONTSERRAT	MONTSERRAT	MSR	99425
MOZAMBIQUE	RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE	MOZ	99393
NAMIBIE	RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE	NAM	99311
NAURU	RÉPUBLIQUE DE NAURU	NRU	99507
NEPAL	ROYAUME DU NÉPAL	NPL	99215
NICARAGUA	RÉPUBLIQUE DU NICARAGUA	NIC	99412
NIGER	RÉPUBLIQUE DU NIGER	NER	99337
NIGERIA	RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA	NGA	99338
NIUE	NIUE	NIU	99502
NORVEGE	ROYAUME DE NORVÈGE	NOR	99103
NOUVELLE-ZELANDE	NOUVELLE-ZÉLANDE	NZL	99502
OMAN	SULTANAT D'OMAN	OMN	99250
OUGANDA	RÉPUBLIQUE DE L'OUGANDA	UGA	99339
OUZBEKISTAN	RÉPUBLIQUE D'OUZBÉKISTAN	UZB	99258
PAKISTAN	RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN	PAK	99213
PALESTINE	ÉTAT DE PALESTINE	PSE	99261
PANAMA	RÉPUBLIQUE DU PANAMA	PAN	99413
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	PNG	99510
PARAGUAY	RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY	PRY	99421
PAYS-BAS	ROYAUME DES PAYS-BAS	NLD	99135
PEROU	RÉPUBLIQUE DU PÉROU	PER	99422
PHILIPPINES	RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES	PHL	99220
POLOGNE	RÉPUBLIQUE DE POLOGNE	POL	99122
PORTO RICO	PORTO RICO	PRI	99432
PORTUGAL	RÉPUBLIQUE PORTUGAISE	PRT	99139
QATAR	ÉTAT DU QATAR	QAT	99248
ROUMANIE	ROUMANIE	ROU	99114
ROYAUME-UNI	ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	GBR	99132
RUSSIE	FÉDÉRATION DE RUSSIE	RUS	99123
RWANDA	RÉPUBLIQUE RWANDAISE	RWA	99340
SAHARA OCCIDENTAL	SAHARA OCCIDENTAL	ESH	99389
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES	FÉDÉRATION DE SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIÉVÈS	KNA	99442
SAINTE HELENE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA	SAINTE-HÉLÈNE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA	SHN	99306
SAINTE-LUCIE	SAINTE-LUCIE	LCA	99439
SAINT-MARIN	RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN	SMR	99128
SAINT-MARTIN (PARTIE NEERLANDAISE)	SAINT-MARTIN (PARTIE NÉERLANDAISE)	SXM	99445
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	VCT	99440
SAMOA OCCIDENTALES	ÉTAT INDÉPENDANT DES SAMOA OCCIDENTALES	WSM	99506
SAMOA AMERICAINES	SAMOA AMÉRICAINES	ASM	99505
SAO TOME-ET-PRINCIPE	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SAO TOMÉ-ET- PRINCIPE	STP	99394
SENEGAL	RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL	SEN	99341
SERBIE	RÉPUBLIQUE DE SERBIE	SRB	99121
SEYCHELLES	RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES	SYC	99398
SIERRA LEONE	RÉPUBLIQUE DE SIERRA LEONE	SLE	99342

SINGAPOUR	RÉPUBLIQUE DE SINGAPOUR	SGP	99226
SLOVAQUIE	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	SVK	99117
SLOVENIE	RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE	SVN	99145
SOMALIE	SOMALIE	SOM	99318
SOUDAN	RÉPUBLIQUE DU SOUDAN	SDN	99343
SOUDAN DU SUD	RÉPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD	SSD	99349
SRI LANKA	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DU SRI LANKA	LKA	99235
SUEDE	ROYAUME DE SUÈDE	SWE	99104
SUISSE	CONFÉDÉRATION SUISSE	CHE	99140
SURINAME	RÉPUBLIQUE DU SURINAME	SUR	99437
SVALBARD et ILE JAN MAYEN	SVALBARD ET ÎLE JAN MAYEN	SJM	99103
SWAZILAND	ROYAUME DU SWAZILAND	SWZ	99391
SYRIE	RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	SYR	99206
TADJIKISTAN	RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN	TJK	99259
TAIWAN	TAÏWAN	TWN	99236
TANZANIE	RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE	TZA	99309
TCHAD	RÉPUBLIQUE DU TCHAD	TCD	99344
TCHEQUE (REPUBLIQUE)	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	CZE	99116
THAÏLANDE	ROYAUME DE THAÏLANDE	THA	99219
TIMOR ORIENTAL	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU TIMOR ORIENTAL	TLS	99262
TOGO	RÉPUBLIQUE TOGOLAISE	TGO	99345
TOKELAU	TOKELAU	TKL	99502
TONGA	ROYAUME DES TONGA	TON	99509
TRINITE-ET-TOBAGO	RÉPUBLIQUE DE TRINITÉ-ET-TOBAGO	TTO	99433
TUNISIE	RÉPUBLIQUE TUNISIENNE	TUN	99351
TURKMENISTAN	TURKMÉNISTAN	TKM	99260
TURQUIE	RÉPUBLIQUE TURQUE	TUR	99208
TUVALU	TUVALU	TUV	99511
UKRAINE	UKRAINE	UKR	99155
URUGUAY	RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY	URY	99423
VANUATU	RÉPUBLIQUE DE VANUATU	VUT	99514
VATICAN, ou SAINT-SIEGE	ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN	VAT	99129
VENEZUELA	RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA	VEN	99424
VIET NAM	RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIÊT NAM	VNM	99243
KOSOVO	RÉPUBLIQUE DU KOSOVO	XKX	99157
YEMEN	RÉPUBLIQUE DU YÉMEN	YEM	99251
ZAMBIE	RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE	ZMB	99346
ZIMBABWE	RÉPUBLIQUE DU ZIMBABWE	ZWE	99310